



POSTULAT

Article 30 : Postulat

¹ Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

² La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

³ En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

⁴ Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

⁵ Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

Date du dépôt auprès du bureau	7.05.2025
Auteur/e du Postulat	Stefan Carron - SSPTPEE
Sujet/titre	Accompagnement dans les transports scolaires par des éducateurs
Description	<p>Dans le transport scolaire « Etiez-Levron », ainsi que sur d'autres trajets du Val de Bagnes entre les villages et les centres scolaires, le contexte observé est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Il y a une tendance au chahutage de la part des enfants, sous plusieurs formes possibles.• Les chauffeurs se plaignent auprès des enseignants·es et auprès des parents d'élèves de plusieurs comportements déplacés.• Dans certains cas, des chauffeurs doivent stopper le bus au milieu de la chaussée afin que les enfants acceptent de remettre leur ceinture. Arrêt forcé engendrant un risque également pour les autres usagers de la route ainsi que des retards dans l'horaire du transport.• Les enseignants·es et la direction des écoles doivent envoyer des courriers aux parents pour rappeler les règles civiques et les règles de sécurité à appliquer dans les transports scolaires.• Selon le règlement cantonal, ces trajets sont sous la responsabilité des parents. Mais ces derniers accompagnent leurs enfants jusqu'à l'arrêt de bus, et n'ont réellement plus aucune influence sur la suite du trajet.• Une présence policière est quelque fois assurée durant certains trajets, mais ce n'est pas une solution pédagogique viable. (Leur présence est nécessaire et appréciée aux alentours des établissements scolaires pour un accompagnement de l'apprentissage du code de la route, mais pas pour « faire peur » dans le bus.)



L'école a son cadre et la maison sa structure familiale. Mais dans le bus, rien n'existe. Dans le cas du trajet « Etiez-Le Levron » par exemple, il s'agit d'enfants de 3H et 4H (**entre 6 et 8 ans**), qui se retrouvent plongés dans un milieu sans cadre, et goûtent, ce qui est tout à fait compréhensible, à un sentiment de « liberté ». Par exemple : des enfants se détachent et passent sous les sièges en rampant, se couchent par terre, détachent d'autres élèves contre leur gré, crient et hurlent, taquinent (plus ou moins fortement) des camarades, etc... D'autres sont au contraire très calmes, mais stressés par ce trajet, par l'ambiance qui y règne, ainsi que par ce qu'il pourrait arriver comme situation qu'ils ne sont pas aptes à gérer à cet âge-ci.

Les chauffeurs doivent se concentrer sur la conduite et ne peuvent pas systématiquement surveiller l'arrière et jouer le rôle d'éducateurs. De plus, ils peuvent être déconcentrés par le bruit et cela péjore la sécurité des trajets qui se déroulent en majorité sur des routes de montagne.

Sur la base de ces éléments, nous demandons au Conseil Municipal d'étudier des variantes de solutions d'accompagnement dans les transports scolaires. Ceci permettrait d'assurer la sécurité, améliorer la qualité du travail des chauffeurs, miser sur l'avenir en effectuant une « éducation civique » hors cadre familiale, et améliorer le bien-être durant ces trajets pour les enfants et les autres usagers qui « subissent » ces désagréments.

Certaines communes ont mis en place un accompagnement, par exemple Leytron, qui a effectué un projet pilote avec des éducateurs certifiés et expérimentés pour le CO des Deux-Rives. ([Article du 6 février 2025 / Rhône FM](#)). Cette solution n'est pas basée uniquement sur un aspect punitif ou sur une simple présence dissuasive, mais s'inscrit dans une approche pédagogique qui mise sur l'apprentissage d'un respect et d'une responsabilité civique à long terme. Les chauffeurs peuvent aussi bénéficier d'accompagnement ou de formations sur des situations spécifiques.

A ce sujet, les collaborateurs de l'association « L'[AREF](#) » se tiennent à disposition pour une présentation et un retour d'expérience sans engagements.

Cela va dans le sens d'un investissement pour une meilleure cohésion sociale et une meilleure qualité de vie dans le Val de Bagnes.

A remplir par le/la signataire :

Carron Stefan

Nom, Prénom

[Signature]

Signature

Cosignataires voire page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

4.5.2025

date

[Signature]

Signature

